



CAPD du 20 avril 2023 : déclaration du SNUDI-FO 95

Monsieur le directeur académique, mesdames et messieurs les membres de la CAPD,

Les propos tenus par le président de la République lundi soir démontrent qu'il n'a toujours pas compris la colère qui s'exprime dans le pays. Au contraire, il s'obstine à ne pas respecter la démocratie sociale et le rejet très majoritaire de cette réforme par la population. La confédération FO condamne cette nouvelle provocation du Président de la République, à l'égard des millions de personnes qui se mobilisent notamment par la grève, depuis le 19 janvier dans tous les secteurs d'activité. Malgré la promulgation de cette loi, FO appelle à poursuivre les assemblées générales, les différentes actions, grèves et mobilisations dans tous les secteurs professionnels et à faire du 1^{er} mai, dans le cadre intersyndical national unitaire, une journée de mobilisation historique pour obtenir la non application de cette loi et donc le retrait de cette réforme.

Comme l'indique le dernier communiqué national intersyndical dans la fonction publique, l'ensemble des organisations syndicales refuse de « tourner la page ». Face au mépris du président de la république, face au passage en force de l'exécutif sur la réforme des retraites, l'ensemble des organisations syndicales nationales ont indiqué qu'elles ne participeront à aucune réunion de l'agenda social avec l'exécutif dans les prochaines semaines.

Concernant le retrait de traitement pour les jours de grève, nous vous demandons de nous confirmer que la demande portée par l'intersyndicale nationale des fédérations de l'éducation nationale de limiter le retrait à 2 jours maximum par mois sera bien effective dans le Val d'Oise.

Suite aux élections professionnelles de décembre dernier, le SNUDI FO 95 poursuit sa progression continue en voix comme en pourcentage depuis 2014 : notre organisation syndicale renforce sa place en CAPD et dans le département.

La CAPD se réunit donc seulement pour la première fois depuis le début de l'année scolaire ! Ainsi, il s'agit aujourd'hui d'étudier 12 recours PPCR de collègues mais sans

avoir aucune information sur l'ensemble des promus. Cela nous rappelle la mise à l'écart des organisations syndicales pour toutes les anciennes prérogatives des commissions paritaires et donc les conséquences désastreuses de la loi de la transformation de la fonction publique de 2019.

Le 7 mars dernier, les enseignants ayant fait une demande pour changer de département ont eu leurs résultats. Dans le Val d'Oise, seuls 112 départs pour 1045 demandes, à peine 10,71% ! Avec 1117 suppressions de postes programmées dans le 1er degré pour la rentrée prochaine, le ministre organise la pénurie dans les départements et les politiques d'austérité aboutissent donc plus que jamais à une remise en cause du droit à la mutation pour les personnels ! En plus de cette absence de perspective pour changer de département, on peut citer toutes les demandes sur autorisation pour les disponibilités, détachements, temps partiels etc. que vous refusez ou allez refuser ! Il y a un ressentiment et une profonde lassitude qui s'ancrent chaque année un peu plus dans la profession.

D'autant plus qu'à la crise de recrutement de personnels enseignants et à la perte d'attractivité du métier, les réponses du ministre Ndiaye sont à l'image de celles du président Macron aux Français : du mépris et de la provocation. Ainsi est le « pacte Ndiaye » du travailler plus pour perdre moins dans le contexte d'une inflation record. Dans cette logique, le mardi 11 avril, une proposition de loi intitulée « *pour l'école de la liberté, de l'égalité des chances et de la laïcité* » a été étudiée et votée par le Sénat. Pour résumer, 12 articles pour s'en prendre au statut des personnels et à l'École publique, développer la contractualisation, augmenter la charge de travail des personnels en les mettant sous pression hiérarchique permanente.

Oui, il y a bien une urgence d'augmentation salariale pour tous les personnels et sans contrepartie !

Et il y a bien urgence à faire cesser la destruction méthodique du statut de fonctionnaire d'Etat et des différents droits des enseignants !